

Toulouse, le 7 juillet 2016

## Communiqué de presse

## Le Plan Marshall en action

## 471 000 € de la Région pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

« La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée fait de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique une priorité incontournable de sa politiquede développement durable. « Parmi nos actions, nous soutenons les travaux de rénovation qui permettent d'améliorer la performance énergétique des bâtiments publics. Ces chantiers s'inscrivent dans le Plan Marshall pour le BTP et l'emploi, que j'ai lancé en mars dernier », a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, lors de la Commission permanente qui s'est tenue le 1er juillet à Montpellier.

Une enveloppe de 471 000 € a ainsi été adoptée par les élus afin d'engager des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics sur le territoire, dans 19 communes :

- La commune de Bompas (09) bénéficie de 19 800 € pour la rénovation énergétique de son école communale ;
- La Région a accordé une aide de 17 440 € à la commune de Limbrassac (09) pour la rénovation énergétique de sa salle communale ;
- La commune d'Eycheil (09) bénéficie de 29 000 € pour la rénovation énergétique du café-restaurant communal ;
- La communauté de communes Levezou Pareloup (12) bénéficie de 41 000 € pour la rénovation énergétique de son Office de tourisme ;
- La Région a accordé 28 100 € à la commune de Rullac-Saint-Cirq (12) pour la rénovation énergétique de sa salle polyvalente ;
- La commune de Quint-Fonsegrives (31) bénéficie de 40 000 € de la Région pour la rénovation énergétique du complexe Patrick Pepi ;
- La Région a accordé **20 000** € à la **commune de Villematier (31)** pour la rénovation énergétique de sa mairie et de son école ;
- La commune d'Esperce (31) bénéficie de 10 000 € de la Région pour la rénovation énergétique de sa mairie ;
- La commune de Gazax et Baccarisse (32) bénéficie de 7 500 € de la Région pour la rénovation énergétique de sa salle des fêtes ;
- La Région a accordé 14 600 € à la commune de Marsolan (32) pour la rénovation énergétique de sa salle des fêtes ;
- La commune Montamat (32) bénéficie de 27 600 € de la Région pour la rénovation énergétique de sa salle des fêtes ;
- La commune Montegut-Savès (32) bénéficie de 6 600 € de la Région pour la rénovation énergétique de sa mairie ;
- La Région a accordé **7 000 €** à la **commune de Seissan (32)** pour la rénovation énergétique de la mairie annexe d'Artiguedieu-Garrané :
- La Région a accordé 17 000 € à la commune de Saint-Creac (32) pour la rénovation énergétique de sa salle multiactivité ;
- La commune de Saint-Martin (32) bénéficie de 30 400 € de la Région pour la rénovation énergétique de sa mairie et de son foyer communal
- La commune d'Endoufielle (32) bénéficie de 35 000 € pour la rénovation énergétique de sa salle polyvalente ;

- La commune de Saint-Médard-Nicourby (46) bénéficie de 26 500 € de la Région pour la rénovation énergétique de son presbytère en vue d'y installer la mairie ;
- La commune d'Argeles Gazost (65) bénéficie de 50 000 € de la Région pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Jean
- La commune de Trebons (65) bénéficie de 43 000 € de la Région pour la rénovation énergétique de sa mairie.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

## Contact presse :

 $\label{laurianne} \begin{tabular}{ll} Laurianne Perié: $$ \underline{laurianne.perie@regionlrmp.fr}$ - Tél.: 05 61 33 53 39 - Port.: 06 19 45 88 18 \\ \begin{tabular}{ll} Montpellier: presse-region@cr-languedocroussillon.fr} \begin{tabular}{ll} Toulouse: service.press \\ \end{tabular}$ Toulouse: service.presse@midipyrenees.fr